

ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE DE PRE SAINT-NOM

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 24 Mars 2009

L'an deux mille neuf, le 24 mars à 20 H 30, les membres de l' Association Syndicale Libre de PRE SAINT-NOM se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire à la Mairie de Saint-Nom-la-Bretèche, sur convocation du Président de l' Association, Monsieur André VAURIE.

Les membres de l' Association ont élargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

Le bureau est ainsi constitué :

- Président : Monsieur André VAURIE
- Secrétaire : Madame Ingrid TESTAS

Monsieur Marcel DEVIANNE et Monsieur Jacques GRANGEROT, les deux membres présents et représentant le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont scrutateurs.

Le feuille de présence est arrêtée et certifiée par les membres du Bureau. Le Président constate que **148** membres sont présents ou représentés sur les 202 que comprend l' Association : en conséquence le quorum de la moitié des voix étant largement atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- une copie de la lettre de convocation,
- la feuille de présence,
- un exemplaire des statuts de l' Association
- les documents joints à la lettre de convocation.

Puis il passe à l'ordre du jour :

1 – RAPPORT MORAL DU PRESIDENT.

Après lecture du rapport moral du Président, la Secrétaire de l'Assemblée Générale, Mme Ingrid TESTAS soumet au vote la résolution suivante :

1^{ère} résolution : *L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport moral du Président du Comité Syndical en approuve le contenu.*

Voix pour 148. Abstentions : néant. Voix contre : néant. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2 – COMPTES DE L'ANNEE 2008. RAPPORT DU TRESORIER ET DE LA COMMISSION DES FINANCES

Monsieur Claude MARTINEZ, Trésorier, présente les comptes de l'année 2008 qui étaient joints à la convocation et en analyse les principaux postes :

D'une année à l'autre, le **Bilan** de l'A.S.L. varie peu, tant en montant qu'en structure. Au 31 décembre 2008, **le total du bilan est de : 117 135, 22 €** et par un excédent des dépenses par rapport aux recettes de **5 835,41 €**. Les dépenses ayant été supérieures aux recettes budgétées, il a été nécessaire de faire appel aux Réserves constituées les années précédentes, comme cela avait été prévu au Budget.

Aucune question n'étant posée, Madame TESTAS lit la résolution suivante et la soumet à l'approbation de l'Assemblée :

2^{ème} résolution : *L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Trésorier de l'Association Syndicale et celui de la Commission des finances, approuve les comptes de l'année 2008 qui se caractérisent par un actif au 31/12/2008 de : 117 135,22 € et par un excédent des Dépenses par rapport aux Recettes de : 5835,41 €.*

Voix pour : **148** Abstentions : néant, Voix contre : néant. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

3 – QUITUS AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

Madame TESTAS lit la résolution suivante et la soumet à l'approbation de l'Assemblée :

3^{ème} résolution : *L'Assemblée Générale donne aux membres du Comité Syndical quitus de leur gestion pour l'année 2008*

Voix pour : **148**, Abstentions : néant, Voix contre : néant. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

4– BUDGET DE L'ANNEE 2009.

Monsieur Claude MARTINEZ, Trésorier, soumet à l'Assemblée un projet de budget pour l'année 2009, comportant des dépenses d'un montant total de **77 300 €**, soit **381,19 €** par villa, (compte tenu de la Quote- Part des deux villas Millepertuis). Le montant de l'appel de fonds pour 2009 est fixé à 305,00 €.

Puis les responsables des Commissions correspondant aux principaux postes, Espaces Verts, Sécurité, Télévision / Site Internet et Commission Technique exposent les motifs ayant conduit à fixer les montants proposés à l'Assemblée.

Plus aucune question n'étant posée, Madame TESTAS lit les deux résolutions suivantes et les soumet à l'approbation de l'Assemblée :

4^{ème} résolution : *L'Assemblée Générale adopte le budget de dépenses de l'année 2009 présenté par le Comité Syndical ; le montant de ce budget s'élève à : 77 300 € soit 381,19€ par villa. Elle fixe le montant de l'appel de fonds correspondant à :*

305,00 Euros par villa.

Le complément de 305 à 381,19 € sera prélevé sur les Réserves.

Voix pour : **148**, Abstention : néant, Voix contre : néant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

5^{ème} résolution : *Le règlement de l'appel de fonds devra être effectué au plus tard le 30 avril 2008, par chèque à l'ordre de « A.S.L. de PRE SAINT-NOM », à remettre à l'adresse du trésorier de l'Association, Monsieur Claude MARTINEZ, 1 square de la Châtaigneraie – 78 860 – SAINT-NOM-LA-BRETECHE.*

Le défaut de règlement de cet appel de fonds rendrait exigible, à compter du 1^{er} juin 2009, une indemnité de retard forfaitaire de 50,00 €, sans préjudice des intérêts de retard calculés au taux légal.

Voix pour : **148**, Abstentions : néant . Voix contre : néant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

6^{ème} résolution : elle est retirée de l'ordre du jour , étant sans objet cette année.

5 - ELECTION DE 5 MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

Les résolutions suivantes sont lues par Madame TESTAS et soumises à l'approbation de l'Assemblée :

7^{ème} résolution : *Le mandat de Monsieur Pierre ALLEMAND arrivant à expiration, l'Assemblée Générale élit Madame Marie-Odile AZAIS ,demeurant 3,Square de la Chataigneraie, qui a déposé sa candidature par écrit auprès du Comité PSN, en qualité de Membre du Comité Syndical pour une durée de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2011.*

Voix pour : 147, Abstention : une (Madame AZAÏS), Voix contre : néant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité moins une voix.

8^{ème} résolution : *Le mandat de Monsieur Didier PAVILLARD arrivant à expiration, l'Assemblée Générale le réélit en qualité de Membre du Comité Syndical pour une durée de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2011.*

Voix pour : 147, Abstention : une (Monsieur PAVILLARD), Voix contre : néant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité moins une voix.

9^{ème} résolution : *le mandat de Monsieur Claude MARTINEZ arrivant à expiration ,l'Assemblée Générale le réélit en qualité de Membre du Comité Syndical pour une durée de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2011.*

Voix pour : 147, Abstention : une (Monsieur MARTINEZ), Voix contre : néant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité moins une voix.

10^{ème} résolution : *Le mandat de Madame Ingrid TESTAS arrivant à expiration, l'Assemblée Générale la réélit en qualité de membre du Comité Syndical pour une durée de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'année 2011.*

Voix pour : 147, Abstention : une – (Madame TESTAS), Voix contre : néant. Cette résolution est adoptée à l'unanimité moins une voix.

11^{ème} résolution : *le mandat de Monsieur Vincent MASCLE arrivant à expiration, l'Assemblée Générale le réélit en qualité de membre du Comité Syndical pour une durée de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'année 2011.*

Voix pour : 147, Abstention : une –(Monsieur MASCLE), Voix contre : néant. Cette résolution est adoptée à l'unanimité moins une voix.

6- QUESTIONS DIVERSES. :

Monsieur et Madame GRANGEROT :

L'éclairage du square des Cerisiers a été défaillante plusieurs fois au cours de l'année 2008. Est-il prévu d'apporter toute l'attention nécessaire, tout comme cela a été fait en 2008, afin que cet éclairage fonctionne correctement, car un square sans éclairage est plus facilement la cible des voleurs ?

Réponse : Oui, nous travaillons avec notre prestataire sur cette question et nous pensons qu'après les dernières vérifications, l'éclairage de ce square devrait fonctionner normalement.

Monsieur et Madame REIK :

La télévision dans le secteur de l'Allée de Roseaux ne fonctionne pas correctement. Que faire ?

Qu'en est-il de la pose des panneaux solaires ?

Réponses : Concernant la TV, il s'agit d'un problème du poste de Télévision, les autres résidents n'ayant aucun problème.

Le point des panneaux solaires sera examiné au cours de la révision du cahier des charges.

Monsieur et Madame HOCQUEMILLER :

Est-il possible de réduire la hauteur des arbres du Clos Salibert qui constituent une nuisance, notamment en hiver quand le soleil est bas, et qui risquent de tomber sur nos maisons en cas de tempête ?

Réponse : Oui, il faut transmettre cette demande au Clos Salibert et nous le ferons..., mais il faut aussi faire le ménage devant nos portes et demander aux propriétaires de PSN jouxtant le Clos Salibert ,et dans d'autres secteurs, notamment l'Allée des Millepertuis, de couper les arbres de dix à vingt mètres de haut parfois ! Il faut se mettre en conformité avec le cahier des charges et ne pas laisser la végétation envahir les lampadaires , ni les trottoirs, ni les voisins !

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

Le Trésorier :

Claude MARTINEZ

La Secrétaire :

Ingrid TESTAS

Le Président :

André VAURIE.

Les scrutateurs :

Marcel DEVIANNE

Jacques GRANGEROT